



TELETRANSMISSION OBLIGATOIRE
DE LA DECLARATION DE RESULTAT :
**DECLARATION DE TRANSMISSION
PAR L'INTERMEDIAIRE
D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES**

Je soussigné

Agissant, pour le compte de l'entreprise :

Identifiée ci-dessous en qualité de :

Dénomination de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :
.....
.....
.....

N° SIRET :

Déclare que, dans le cadre de l'obligation de télétransmettre les déclarations de résultats prévue par l'article 1649 E et 1649 H du code général des impôts¹, l'entreprise susvisée aura recours aux services du partenaire EDI mandaté par elle et identifié ci-dessous :

Dénomination du partenaire EDI :..... **ECM Association**.....

Adresse :**153 rue de Courcelles**.....

.....**75017 PARIS**.....

.....**Numéro partenaire EDI DGI : 7501751**.....

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise :

☞ *Ce courrier est à retourner au centre des impôts en charge du dossier de l'entreprise, à l'attention de l'inspection de fiscalité gestionnaire de son dossier professionnel.*

¹ Les articles 1649 E et 1649 H obligent les Organismes de Gestions Agréés de dématérialiser et de télétransmettre aux services fiscaux, selon la procédure TDFC, les attestations qu'ils délivrent à leurs adhérents, ainsi que les déclarations de résultats, leurs annexes et les autres documents les accompagnants.